

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA LE

MARDI 19 DECEMBRE 2023

A

18 HEURES

EN MAIRIE

SALLE MARC-LOUIS DE TARDY

Pour information, la séance du conseil municipal sera retransmise en direct sur le site internet et la page Facebook ville du Coteau.

Conseil municipal du 19 décembre 2023

Ordre du jour

- 1 – Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2024
- 2 – Approbation de la vente de divers objets, matériels et matériaux non utilisés de la Commune
- 3 – Versement des soldes 2021 et 2022 de la subvention au centre socioculturel
- 4 – Octroi d’une subvention 2023 au lycée Etienne Legrand concernant la section sportive « boxe »
- 5 – Démolition des bâtiments du 80 avenue de la Libération
- 6 – Bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sur le site Bourrat
- 7 – Vente îlot Carnot
- 8 – Ouverture des commerces le dimanche : dérogations accordées pour l’année 2024
- 9 – Approbation et signature de la convention avec le SDIS relative aux conditions d’utilisation et de mise à disposition de l’application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l’incendie
- 10 – Dénomination d’un espace public : Promenade Lucien Burdin
- 11 – Lutte contre les frelons asiatiques – Augmentation de la participation communale pour la prise en charge de la destruction des nids chez les propriétaires privés
- 12 – Convention de partenariat entre le lycée agricole de Roanne-Chervé et la Commune dans le cadre de chantiers éducatifs
- 13 – Recrutement de vacataires - Modification
- 14 – Création d’un poste budgétaire au grade d’adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et autorisant le recrutement d’agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient